

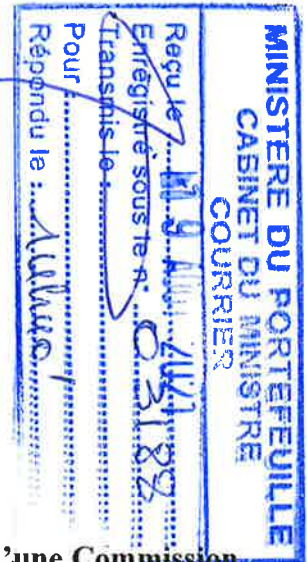
République Démocratique du Congo
Coordination des Actions de Plaidoyer de la Société Civile pour la
Gouvernance des Ressources Naturelles

Réf. 003/CCAP/OSC/GRN/2021

Kinshasa, le 19 août 2021

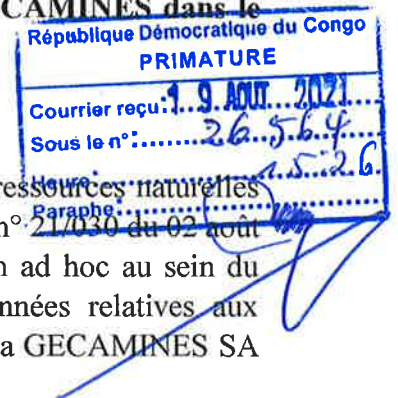
Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)
 - Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(Avec l'expression de notre considération distinguée)
 - Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille
 - Son Excellence Madame la Ministre des Mines
- (Tous) à **Kinshasa/Gombe**



A Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la République
 C/o Palais de la Nation
 à **Kinshasa/Gombe**

Concerne : Votre Décision n°21/030 du 02 août 2021 portant institution d'une Commission ad hoc chargée de clarification des données relatives aux ressources minérales et réserves minières et d'évaluation de l'actionnariat de la GECAMINES dans le projet minier TFM



Monsieur le Directeur de Cabinet,

Les Organisations de la Société Civile (OSC) œuvrant dans le secteur des ressources naturelles signataires de la présente lettre ont lu sur les réseaux sociaux votre Décision n° 21/030 du 02 août 2021 portant institution, organisation et fonctionnement d'une Commission ad hoc au sein du Cabinet du Président de la République chargée de clarification des données relatives aux ressources minérales, réserves minières et d'évaluation de l'actionnariat de la GECAMINES SA dans le projet minier TFM.

Ces Organisations de la Société Civile :

1. Notent avec satisfaction la volonté qui anime le Président de la République de préserver les droits et intérêts stratégiques de l'Etat ainsi que la valorisation du secteur minier congolais ;
2. Sont d'avis qu'il est important pour la RDC d'avoir une maîtrise suffisante des réserves et ressources minières octroyées aux opérateurs miniers à travers les différents partenariats pour une bonne gestion du secteur minier, et d'assurer des bénéfices adéquats non seulement pour les institutions et entreprises étatiques mais aussi et surtout pour la population congolaise ;



3. Relèvent que les récents accords signés entre la GECAMINES et GLENCORE ou ERG ont prévu « une meilleure valorisation de l'apport des gisements du cuivre et de cobalt de GÉCAMINES au partenariat par un relèvement conséquent du montant par tonne du Pas de porte passant de 35 USD à 110 USD et pouvant atteindre 170 USD dans certains scénarios. Ce qui montre que la nécessité d'évaluer les partenariats est une question qui concerne tous les partenariats, au-delà de la particularité de TFM.

En rapport avec votre Décision et sans spéculer sur son bien-fondé, la Société Civile estime que cette décision pose un sérieux problème de régularité à la fois constitutionnelle, légale et réglementaire. Il s'agit :

1. Les questions soulevées dans ladite Décision relèvent principalement de la gouvernance du secteur minier, d'une part, et d'autre part, de la gestion du portefeuille de l'Etat, deux domaines relevant de la compétence de deux Ministres, en l'occurrence la Ministre des Mines et la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille placées sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Etant donné que cette Décision émane de vous en écartant les Ministères compétents, la Société Civile estime qu'elle est contraire à l'esprit des dispositions des articles 91 et 93 de la Constitution et 17 de l'Ordonnance n°20/16 du 27 mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement. Suivant les dispositions constitutionnelles et réglementaires ci-dessus, cette noble démarche ne devrait donc pas provenir du Cabinet du Président de la République mais plutôt du Gouvernement ;
2. Pour la Société Civile, il appartient au Premier Ministre d'instruire les deux Ministres de tutelle précités à mettre en place une Commission interministérielle chargée d'évaluer les partenariats miniers conclus entre les Entreprises du Portefeuille de l'Etat et les investisseurs étrangers, comme ce fut le cas lors du premier processus de révisation et de renégociation des conventions et contrats de 2007 à 2010.

La Société Civile pense qu'une telle démarche devrait être menée sur la base des critères précis et objectifs, dans une procédure transparente et inclusive avec toutes les parties prenantes (Présidence de la République, Gouvernement, Entreprises concernées et Société Civile). Il s'agit d'une manière de garantir un traitement égal à tous les opérateurs miniers concernés (en dépit de leurs spécificités) et de rassurer le peuple congolais de la pertinence de la démarche afin d'aboutir aux résultats escomptés et d'éviter les erreurs du passé. C'est dans cette perspective que la Société Civile est en train de s'organiser afin de proposer au Gouvernement l'approche et les critères d'évaluation des partenariats et projets miniers.

De tout ce qui précède, les Organisations signataires de la présente lettre vous recommandent ce qui suit :

1. Inviter, au nom du Président de la République, le Premier Ministre à instruire les Ministres du Portefeuille et de Mines à mettre en place une Commission gouvernementale (interministérielle) en vue de procéder à l'évaluation de tous les partenariats et projets miniers sur la base des critères clairs, objectifs et préalablement établis ;



2. Se rassurer que la désignation des membres de cette Commission se fasse sur base des critères objectifs d'expertise technique et avérée dans le secteur minier et d'intégrité afin de procéder à une bonne contrevérification des données fournies par les géologues et autres techniciens des compagnies minières ;
3. Spécifier que le travail de la Commission ne soit pas sélectif. Il devra concerner toutes les joint-ventures dans lesquelles les Entreprises du Portefeuille de l'Etat ont cédé des actifs miniers et possèdent des parts sociales ;
4. Guider le processus d'évaluation des partenariats et projets miniers sur base des principes de transparence, d'objectivité dans une approche de dialogue et de collaboration avec les partenaires de chaque joint-venture.

Ainsi fait à Kinshasa, le 19 août 2021

Liste des organisations signataires

N°	Organisations	Signataires (Noms et fonctions)	Coordonnées
1	Southern Africa Resource Watch (SARW)	Georges Bokundu Mukuli Directeur de Programme	georgesm@sarwatch.org
2	Action pour le Développement et les Droits de l'Homme (ADDH)	Me Aimé Banza Mwape Coordonnateur a.i (Kolwezi/Lualaba)	banzaaime@gmail.com , aimbanzam@yahoo.fr
3	COGEP	Me Daudet Kitwa Coordonnateur	daudetkitwa@gmail.com
4	Justice Pour Tous	Raoul Kitungano, Coordonnateur (Bukavu/Sud-Kivu)	raoulkitungano@gmail.com
5	ASADHO	Jean Keba Chargé de Programme	jeankeba@gmail.com
6	Conseil Régional des organisations Non Gouvernementales de Développement (CRONGD) du Kasai Oriental	Dieudonné Tshimpidimbua, Secrétaire Exécutif (Mbuji-Mayi/Kasai Oriental)	ddtshimpidimbua@yahoo.fr
7	Action Contre l'Impunité des Droits Humains (ACIDH)	Me Nicole Odia Kayembe Représentante (Kinshasa)	nodiakayembe@gmail.com




8	Bureau d'Etudes Scientifiques et Techniques (BEST)	Philippe Ruvunangiza (Bukavu)	Philippe.ruvunangiza@bestcdc.org
9	Ligue Congolaise de lutte contre la Corruption-LICOCO	Ernestre Mpararo (Kinshasa)	licocordc@gmail.com
10	Organisation Concertée des Ecologistes et Amis de la Nature (OCEAN)	Kass Muteba (Kinshasa)	kassmuteba@gmail.com
11	Commission Episcopale pour les Ressources Naturelles (CERN/CENCO)	Henri Muhiya (Kinshasa)	hmuhiya@gmail.com
12	Plateforme des Organisations de la société civile du secteur Minier (POM)	Jean Marie Kabanga (Lubumbashi)	jmKabanga@gmail.com
13	Initiative Bonne Gouvernance et Droits Humains (IBGDH)	Donat Kambola (Kolwezi)	kambolalengedonat@gmail.com
14	Maniema Liberté (MALI)	Paul Kasongo (Kindu)	paulkasongo.mali@gmail.com

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

38b, avenue LUBEFU, Kinshasa/Gombe

Georges Bokonde:

Directeur des Programmes SARW

Tél: +243817070127

E-mail : georgesm@sarwatch.org

Henri Muhiya :

Secrétaire Exécutif CERN

Tél : +243810526141

E-mail : hmuhiya@gmail.com